

**UNIVERSITE CLAUDE BERNARD – LYON 1**  
**CAPACITE DE MEDECINE DE CATASTROPHE 2023-2024**

### **OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT**

Préparer des médecins de toutes disciplines à intervenir sur les lieux de sinistres ou de catastrophes naturelles, de faits de guerre, d'attentats ou d'accidents entraînant victimes et dégâts en nombre, et à participer aux secours et aux soins médicaux, chirurgicaux et psychiatrique « de masse » dans le cadre des plans de secours extrahospitaliers et de plans d'accueil hospitaliers. Cet enseignement est plus particulièrement destiné aux médecins exerçant habituellement dans des services qui répondent aux urgences et il vient en complément naturel de la Capacité ou du DESC de Médecine d'Urgence, du DES d'anesthésie réanimation, du DESC de réanimation...

### **PROGRAMME**

- **Cadre général** : Médecine de catastrophe : historique et justification ; les risques : analyses rétrospectives de situations observées.
- **Stratégie** : organisation des secours et soins médicaux d'urgence (rôle des SAMU - SMUR, des Services d'incendie et de secours, des Armées, des Hôpitaux ; plans de secours, plans d'accueil hospitalier, gestion d'une pandémie.).
- **Moyens logistiques et tactiques** : Moyens d'intervention et de transport : chaîne médicale des secours et des soins. Moyens de télécommunications et de liaison. Postes Sanitaires Mobiles. Hôpitaux de campagne. Cellule d'Urgence Médico-Psychologique. Ravitaillement, hébergement et hygiène. Médecine Légale. Précautions particulières en fonction du risque : chimique, biologique, nucléaire, radiologique (NRBC), épidémies et pandémies.... Equipements individuels. Organisation hospitalière. Aide humanitaire.
- **Techniques médicales** : examen initial, tri des victimes, ramassage, désincarcération, immobilisation, brancardage des victimes ; notions de pharmacologie et de techniques concernant la sédation, l'analgésie, l'anesthésie générale en situation de catastrophe ; utilisation des solutés de remplissage ; notions de transfusion sanguine ; prise en charge médico-psychologique, hygiène collective ; décontamination chimique, radiologique ou biologique ...
- **Pathologie et conduite à tenir** : principales détresses vitales ; traumatologie ; brûlures ; hypothermies, gelures ; irradiations, contaminations ; intoxications ; détresses psychologiques, états infectieux sévères ; etc. ...

### **MODALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT \***

Cet enseignement se déroule sur une année universitaire. Il comporte :

- **100 heures d'enseignement théorique et pratique** assurées sous forme de
- 6 modules de deux jours (hors vacances scolaires) – **(08 et 09 Janvier 2024) - (05 et 06 Février 2024) - (18 et 19 Mars 2024) - (08 et 09 Avril 2024) - (13 et 14 Mai 2024) - Module 6 (27 et 28 Mai 2024 - dates à confirmer ultérieurement)** – **sous réserve de changements. Assiduité exigée.**
  - dont des enseignements dirigés interactifs et visites sur sites (SP – Militaires...)
  - deux exercices spécifiques sur le terrain, dont au moins **un obligatoire (participation active)**.

### **CONTROLE DES CONNAISSANCES \***

#### **Epreuves théoriques**

- épreuve écrite de 2 heures (Coeff 2) : **11 Juin 2024** (questions rédactionnelles courtes à partir de cas concrets) sous réserve de changements.  
Une session écrite de rattrapage sera organisée le **25 Juin 2024** pour les candidats ayant échoué ou n'ayant pas pu se présenter à la session de juin avec un motif reconnu valable par la Commission Pédagogique.
  - épreuve orale (Coeff 1) : pour les étudiants qui ont obtenu la moyenne à l'épreuve écrite, **sous la forme d'une présentation d'un mémoire succinct, pratique, en rapport avec l'activité exercée (les mémoires seront remis au plus tard le 1<sup>er</sup> Septembre 2024 et soutenus le 17 Septembre 2024).**  
L'admission nécessite que la moyenne de ces deux notes soit au moins égale à 50/100.

#### **Epreuves pratiques**

Avoir obtenu la moyenne lors de l'exercice pratique obligatoire.

**La délivrance de la capacité nécessite la validation des épreuves écrites et orales et la validation de l'exercice**

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

1) Etre titulaire du diplôme français ou d'un diplôme équivalent permettant l'exercice de la médecine.

2) **Tous les candidats doivent adresser une demande d'autorisation d'inscription au Coordonnateur de l'Enseignement** (lettre de motivations + CV par courrier, e-mail avec AR) et parvenant **au plus tard le 29/10/2023** à **samia.saoudi@chu-lyon.fr** – SAMU LYON, Hôpital Edouard Herriot Pavillon R - 69437 Lyon Cedex 03.

Peuvent s'inscrire, après accord, tous les médecins titulaires : du DESC de Médecine d'urgence, du Diplôme d'Etudes Spécialisées de Médecine d'urgences ou de la Capacité de Médecine d'Urgence (ou d'Aide Médicale Urgente), ou du Diplôme d'Etude Spécialisé d'anesthésie réanimation chirurgicale ou du Diplôme d'Etude Spécialisé Complémentaire de réanimation médicale ou un candidat ayant exercé des fonctions de responsabilités pendant au moins deux ans dans une structure civile ou militaire de soins d'urgence participant à un réseau d'Aide Médicale Urgente ou occupant un poste dans un service d'urgence et/ou SAMU-SMUR.

\* La session d'enseignement est limitée à 25 étudiants.

### **RENSEIGNEMENTS :**

Secrétariat **SAMU de LYON – Professeur Karim TAZAROURTE / Docteur Laurent GABILLY**, Hôpital Edouard Herriot, 5 place d'Arsonval 69437 Lyon cedex 03 – **Tél : 04 72 11 77 03 – Mail : samia.saoudi@chu-lyon.fr**  
Sur le site de l'Université : [www.univ-lyon1.fr](http://www.univ-lyon1.fr) – rubrique service/spécialités médicales/Capacités

### **MODALITES D'INSCRIPTION :**

Sur le site de l'Université : [www.univ-lyon1.fr](http://www.univ-lyon1.fr) (du 5 Septembre au 11 Novembre 2023)

*Coordonnateur de l'enseignement : Professeur Karim TAZAROURTE*

*Coordonnateur Adjoint : Docteur Laurent GABILLY*